

# Acquisition d'OCS et Orange Studio par Groupe Canal Plus : risques et remèdes

Publié le 12 janvier 2024

Autorité de la concurrence

## ACQUISITION D'OCS ET ORANGE STUDIO PAR CANAL PLUS

### RISQUES & REMÈDES

**EN AMONT**  
**Financement de la production**

L'opération aurait placé Groupe Canal Plus en position de pré-acheteur unique de films français récents pour une diffusion en première fenêtre payante.

▷ Risque de disparition de la seule alternative à Groupe Canal Plus sur la première fenêtre, à savoir OCS.

**EN AVAL**  
**Disponibilité des films**

L'opération aurait conduit à de possibles limitations de la disponibilité des films français de catalogue d'Orange Studio sur les services de télévision de rattrapage des chaînes en clair et à un possible appauvrissement des bouquets de chaînes proposés par certains fournisseurs d'accès à internet aux consommateurs des DROM.

**RISQUE DE DÉTÉRIORATION DE LA DIVERSITÉ DU CINÉMA FRANÇAIS**

**LES ENGAGEMENTS**

**Maintenir un guichet alternatif pour le financement du cinéma français**

▷ Maintenir une équipe d'acquisition OCS/Ciné+ distincte de celle de Canal Plus pour le préachat de films français de 1<sup>ère</sup> fenêtre payante (prise de décisions indépendante, équipe et budget séparés, comptabilité analytique dédiée).

▷ Propositions de préachat portant à minima sur un certain nombre de films (25 sur 5 ans dont 4 par an minimum) pour lesquels l'équipe d'acquisition Canal Plus aurait refusé une diffusion en 1<sup>ère</sup> fenêtre payante.

**Ne pas s'opposer à la cession des droits de diffusion de certains films**

Pour les films français de catalogue dont Orange Studio est, avant l'opération, coproducteur et ne détient pas de mandat de distribution, ne pas s'opposer à la cession des droits de diffusion sur un service de télévision de rattrapage d'un diffuseur en clair.

**Dans les DROM, proposer l'accès à l'offre Ciné+ /OCS aux distributeurs**

Proposer l'accès à l'offre Ciné+ /OCS à tous les distributeurs qui en feraient la demande dans les DROM dans des conditions tarifaires objectives, transparentes et non discriminatoires.

L'ensemble de ces engagements est souscrit pour une durée de 5 ans

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 JANVIER 2024

Acquisition d'OCS et Orange Studio par Groupe Canal Plus : l'Autorité conditionne la réalisation de l'opération à des engagements

[Lire le communiqué](#)